



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2022-096 – RAPPORT SUR L’AFFECTATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) - ANNEE 2021**

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	22
Excusés	10
Absent	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD  
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON  
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Maddy SAVALLE

**Excusés :**

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)  
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
M. André THIBAudeau (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)

**Absent :**

M. Gabriel DUVAL

**Secrétaire de séance :**

Mme Maddy SAVALLE

**Rapporteur :**

M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances

En 2021, la Commune de Pont-Château a bénéficié du versement de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU).

En application de l'article L.2334-15 du Code général des collectivités territoriales, les maires ont pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

La DSU est une dotation globale et libre d'emploi. Depuis la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007, l'exécutif de la Commune est tenu de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport « sur les actions menées en matière de développement social urbain ».

En ce qui concerne l'exercice 2021, la commune a perçu la somme de 311 761€ de DSU. Cette dotation a notamment permis de réaliser les actions suivantes :

- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour les actions menées en faveur des personnes défavorisées.
- Subvention à l'Espace de Vie Sociale FIL.
- Subventions aux écoles publiques et privées de la Commune pour le financement d'activités diverses culturelles, sportives et/ou de découvertes (voyages scolaires – visites de musées – organisation d'expositions...).
- Subventions aux associations sportives de la commune pour la formation de leurs éducateurs.
- Prise en charge partielle des repas dans les restaurants scolaires.



Vu l'avis favorable de la Commission Finances, réunie le 5 septembre 2022 ;

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport présentant les actions menées au cours de l'année 2021 en matière de développement social urbain, grâce au versement de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,  
Maddy SAVALLE



Le Maire,  
Danielle CORNET



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : ....20/09/2022.....
- De la publication ou notification le : ..21/09/2022.....